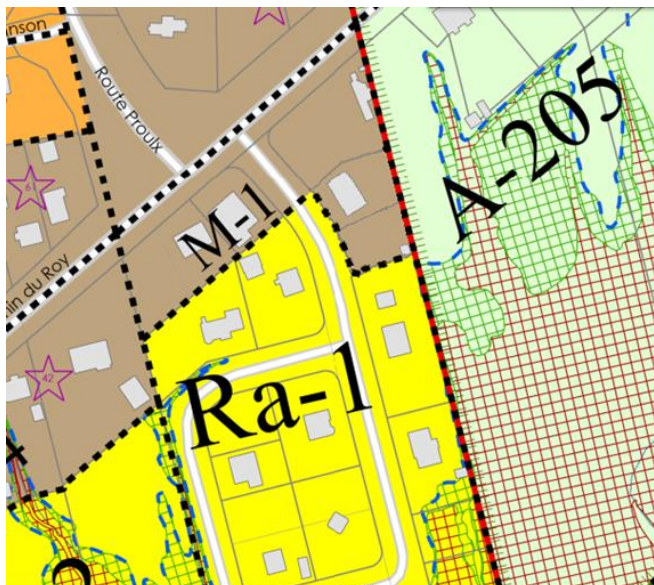


AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 de la Municipalité de Deschambault-Grondines.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 juin 2026, le conseil de la Municipalité de Deschambault-Grondines a adopté un projet de règlement modifiant le règlement de zonage N°125-11 afin d'inclure les lots 3 235 417 et 3 235 418 à la zone mixte M-1.
2. Le but de la demande est de permettre l'aménagement d'espaces de stationnements supplémentaires sur les lots visés, pour éviter le stationnement de véhicules en bordure de la rue et assurer la sécurité des clients, des citoyens et des usagers de la route dans ce secteur, lequel aménagement sera destiné à la clientèle de l'établissement de restauration Casse-croûte du Roy Inc.
3. Une assemblée publique de consultation portant sur ce projet de règlement se tiendra le **lundi 13 juillet 2026 à 20 heures**, à l'Édifice P.-Benoit situé au 107, rue de la Salle à Deschambault-Grondines.



Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes intéressées qui désirent s'exprimer relativement à celui-ci.

4. Ce projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la municipalité (<https://deschambault-grondines.com/>) et une copie de celui-ci peut être remise à toute personne intéressée qui en fait la demande à l'adresse courriel suivante : info@deschambault-grondines.com.
5. Ce projet de règlement peut également être consulté au bureau municipal situé au 120, rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h 15 ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.
6. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 17^E JOUR DE JUIN 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut dans le Courrier de Portneuf et affiché une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 juin 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière